

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 14 février 2024

Ce mercredi 14 février, Marc Chappuis, préfet des Alpes-de-Haute-Provence, Denis Robin, directeur général de l'Agence régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, et Camille Galtier, maire de Manosque, président de DLVAgglo et président du Conseil de surveillance du centre hospitalier de Manosque, ont tenu une réunion de travail sur l'accès aux soins d'urgence de l'hôpital de Manosque. Cette réunion s'est également déroulée en présence de Franck Pouilly, directeur de l'hôpital, accompagné des équipes médicales de l'établissement, de Jean-Yves Roux, Sénateur des Alpes-de-Haute-Provence, de Patricia Granet-Brunello, maire de Digne-les-Bains, et de Francis Kuhn, président du Conseil de surveillance du centre hospitalier de Digne-les-Bains.

Tous les participants ont convenu et réaffirmé leur attachement à trouver collectivement des solutions pour permettre une réouverture complète du service des urgences de Manosque, de jour comme de nuit.

La réunion a permis d'identifier concrètement plusieurs pistes de travail dont certaines sont déjà engagées :

- **Poursuite de la démarche de promotion des atouts** du Groupement hospitalier de territoire des Alpes-de-Haute Provence (GHT), en vue d'attirer de nouveaux médecins et internes urgentistes ;
- **Réflexion sur l'évolution du protocole de soins des urgences**, de manière à diversifier le profil des médecins dans la ligne de soins ;
- **Renforcement de la solidarité au sein des établissements du GHT des Alpes-de-Haute-Provence** par la création d'équipes territoriales d'urgentistes et la création de nouveaux postes partagés entre le GHT et d'autres établissements hospitaliers de la région
- **Lancement d'un audit du fonctionnement des services d'urgence** financé par l'ARS Paca pour dresser un état des lieux, identifier les moyens nécessaires à un fonctionnement pérenne et permanent des urgences et préciser les conditions de mise en œuvre concrètes de ces différentes pistes de travail. **Cet audit régional débutera en premier lieu au Centre hospitalier de Manosque.**

Le préfet des Alpes-de-Haute-Provence salue l'état d'esprit constructif des échanges et a proposé l'organisation d'une deuxième rencontre au mois de mai pour examiner les conclusions opérationnelles de l'audit.

L'ARS Paca s'est engagée à soutenir financièrement les propositions qui seraient de nature à accélérer la réouverture des urgences de Manosque.

Camille Galtier, maire de Manosque, président de DLVAgglo et président du conseil de surveillance, est heureux que cette réunion ait permis à l'ensemble des autorités publiques de constater que

**Service de la communication interministérielle
et de la représentation de l'État**

l'organisation actuelle des urgences de Manosque est insuffisamment quantitative au regard des besoins du territoire et du nombre d'admissions journalières ; et que la pénibilité du travail des urgentistes manosquins ne peut être comparée à celle des urgentistes du département.

*

Pour rappel, le centre hospitalier de Manosque restreint régulièrement l'accès à son service d'accueil des urgences, essentiellement la nuit. Ce fonctionnement dégradé est lié à un manque de médecins urgentistes, l'équipe médicale actuelle, bien qu'en augmentation constante depuis 1 an, ne comptant que 9 ETP d'urgentistes.

Il est toutefois important de rappeler que la prise en charge des urgences vitales est toujours assurée grâce à des services mobiles d'urgence et de réanimation (Smur) opérationnels, grâce à la médicalisation de l'hélicoptère de la gendarmerie, à une coopération accrue avec le SDIS 04 et au déploiement de dispositifs innovants (type infirmiers correspondants SAMU) dans les zones les plus éloignées des hôpitaux.

L'État, par l'intermédiaire de l'ARS Paca, assure depuis de longs mois, au regard de la situation, un suivi rapproché de l'établissement. Ainsi, plusieurs dispositifs ont été mis en place et de nombreuses mesures ont été financées pour soutenir la filière des urgences de l'hôpital de Manosque (soutien au déploiement des maisons médicales de garde et à la prise en charge des soins non programmés dans les structures d'exercice coordonné, coopération avec le SDIS et les professionnels libéraux, etc.)

Un soutien financier important a également été apporté ces dernières années avec notamment des aides à la reconstruction, à l'investissement, à la trésorerie ainsi que des crédits pour accompagner l'hôpital dans la sécurisation de son organisation.

Marc CHAPPUIS
Préfet des Alpes-de-Haute-Provence

Denis ROBIN
Directeur général de l'ARS
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Camille GALTIER
Maire de Manosque
Président de DLVAgglo
Président du Conseil de surveillance
du centre hospitalier de Manosque